

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Jeudi 11 Avril à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 5 Avril 2013, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme MORACCHINI, MM. CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.  
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, BASTELICA, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M AMIDEI, Mme SUSINI, M. COMBARET, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme LUCIANI	à	Mme PERES
Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme MOUSNY-PANTALACCI	à	M. CERVETTI
M. MARY	à	M. CASASOPRANA
Mme DEBROAS	à	M. AMIDEI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	Mme SUSINI
Mme CURCIO	à	M. BARTOLI
M. TOMI	à	M. D'ORAZIO
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme FERRI-PISANI	à	M. GABRIELLI
M. LAUDATO	à	M. FERRARA

**Etaient absents :**

Mme RISTERUCCI, M. BERNARDI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	27
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 11 Avril 2013

Délibération N°2013 / 109

**Opération eaux pluviales Centre Ville : modification du montant de l'Autorisation de programme et de la répartition des crédits de paiement**

## Monsieur le Maire expose à l'Assemblée

Par délibération n° 2009/58 du 30 mars 2009 le conseil municipal a décidé l'ouverture d'une autorisation de programme pour la réalisation de travaux d'eaux pluviales en centre ville. Le montant de l'autorisation de programme avait été fixé à 3.800.000,00 € TTC.

Le chiffrage tel qu'il ressort des études est ramené à 2.814.534 € TTC

La première phase de réalisation de ces travaux est en cours, autour de la place Campinchi. La deuxième phase des travaux devrait se dérouler en 2014.

Il est donc proposé au conseil municipal de modifier le montant de l'autorisation de programme, et de la répartition des crédits de paiements de l'opération ainsi qu'il suit :

Montant global de l'AP : **2 814 534,00 € TTC.**

Réalisé exercice 2012	52 670,05
Crédits de paiements ex 2013	690 000,00
Crédits de paiements ex 2014	2 071 863,95

La fiche annexée fait apparaître la totalité de l'opération, et ses financements, et l'historique des réalisations comptables.

### IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL D'APPROUVER

- Le montant de l'autorisation de programme fixé à 2.814.534 € TTC.
- La nouvelle répartition des crédits de paiements de l'opération.
- Le montant des crédits de paiements à inscrire au Budget Primitif 2013 à hauteur de 690 000,00 € TTC.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Où l'exposé de M. CASASOPRANA, Adjoint délégué,  
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,  
Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,  
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,  
Vu la loi d'orientation budgétaire n° 92.125 du 6 Février 2004,  
Vu la loi n°93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,  
Vu le Code des collectivités territoriales,  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 10 avril 2013.

**APPROUVE**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

- Le montant de l'autorisation de programme pour la réalisation de travaux d'eaux pluviales en centre ville fixé à 2.814.534 € TTC.
- La nouvelle répartition des crédits de paiements de l'opération.
- Le montant des crédits de paiements à inscrire au Budget Primitif 2013 à hauteur de 690 000,00 € TTC.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en mairie.

.....  
**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus,**  
**(suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**



**LE MAIRE**

*Simon Renucci*

**Dr Simon RENUCCI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130411-2013\_109-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2013